

Par ses efforts, le Canada a également favorisé la croissance d'institutions et de réseaux de perfectionnement des ressources humaines à vocation régionale; nous voyons un avantage à long terme à appuyer autant que possible ces instruments en tant que canaux de l'aide canadienne. L'entraide entre voisins, surtout si les institutions régionales en place parviennent à aider et à remobiliser la société sud-africaine, favorisera la bonne volonté et la confiance mutuelle.

En conséquence, **le Sous-comité recommande que l'aide canadienne se concentre sur la mise en valeur des ressources humaines, car c'est un investissement critique pour l'avenir de la région. À cette fin, le gouvernement doit tirer pleinement parti de la situation de ses partenaires canadiens et s'efforcer également de veiller à ce que la formation fasse appel aux institutions et aux réseaux régionaux en place. Il faudra insister tout spécialement sur les besoins des femmes et des anciens militaires et sur la formation de cadres supérieurs, peut-être en faisant appel aux institutions établies comme le Centre canadien de gestion. Par ailleurs, le Sous-comité engage le ministre des Affaires extérieures à reconsidérer la décision de transférer les relations universitaires et sportives du ministère des Affaires extérieures à Condition physique et Sport amateur et au Conseil des Arts du Canada. Nous croyons que ce remaniement apparemment bureaucratique aura des incidences sur la politique, notamment dans un domaine comme la mise en valeur des ressources humaines. En outre, ce transfert fait perdre un moyen efficace de sévir contre les gouvernements qui violent les droits de la personne. Il est malheureux qu'on envoie un tel signal aux gouvernements d'Afrique du Sud et d'ailleurs à un moment où le Canada doit disposer de moyens d'exercer des pressions sur les régimes intransigeants.**

La société civile

Le Canada doit appuyer par des mesures concrètes la croissance d'une société civile, noyau d'un pluralisme politique et d'une culture des droits de la personne. Nous croyons que la croissance de la démocratie dépend non seulement de la santé de l'économie, mais aussi de son enracinement. À notre avis, le développement démocratique n'est pas simplement une question de surveillance d'élections, quelle que soit l'importance de cette phase dans le processus de croissance. La politique du Canada doit s'efforcer de promouvoir une conscience plus générale des droits démocratiques et des droits de la personne dans l'ensemble de l'Afrique australe. Elle peut y parvenir à divers niveaux.

Dans nos rapports bilatéraux avec les gouvernements de la région, **le Sous-comité recommande au Canada d'utiliser efficacement les leviers positifs et négatifs résultant de nos moyens diplomatiques et de nos ressources d'APD afin de condamner les abus en matière de droits de la personne et la suppression du pluralisme politique. Élément plus important, peut-être, le Sous-comité recommande que le Canada incite fortement d'autres pays à en faire autant.** L'élection multipartite qui a eu lieu en Zambie en novembre 1991 illustre l'ampleur de l'influence des donateurs, lorsqu'ils oeuvrent de concert. Il faut exercer les mêmes pressions sur l'actuel gouvernement du Malawi, qui agit contre la volonté de sa population, et sur tout oppresseur des droits de la personne et de la participation à la vie politique.